

JOURNAL OFFICIEL



de la République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa – 1^{er} février 2026

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

22 décembre 2025 - Loi n° 25/056 portant habilitation du Gouvernement, col. 9.

GOVERNEMENT

Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumiers

18 mars 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/018//2025 portant désignation à titre intérimaire de Bourgmestre adjoint de la Commune de la Tshopo, Province de la Tshopo, col. 11.

27 septembre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/047/2025 portant nomination du Chef de secteur de Bateke-Sud dans le Territoire de Kwamouth, Province du Maï-Ndombe, col. 12.

19 octobre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/057/2025 portant reconnaissance du Chef de Groupement de Bimbadi, Ville de Tshikapa, Province du Kasai, col. 14.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/061/2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 15.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/062/2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 17.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/063/2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 19.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/064/2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 21.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/065/2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 23.

Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement

12 novembre 2025 - Arrêté ministériel n° VPM/MTVCD/CAB/085/2025 portant réglementation du contrôle technique des véhicules automobiles et des remorques en circulation en République Démocratique du Congo, col. 25.

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux

29 décembre 2023 - Arrêté ministériel n°480/CAB/ME/MIN/J&GS/2023 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Ministères pour Chaque Enfant », en sigle « MCE/RDC », col. 37.

10 février 2024 - Arrêté ministériel n° 461/CAB/ME/MIN/J&GS/2024 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Marchons Ensemble et Surement dans l'Assistance Scolaire et Humanitaire » en sigle « MESAS/Asbl », col. 39.

02 octobre 2024 - Arrêté ministériel n° 082/CAB/ME/MIN/J&GS//2024 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée " Participatory Ecological Lande Use Management" en sigle « PELUM-RDC » Asbl, col. 42.

14 février 2025 - Arrêté ministériel n°0292/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 approuvant les modifications apportées aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée " Eglise Prophétique du Congo " en sigle « EPC », col. 44.

14 février 2025 - Arrêté ministériel n°467/CAB/ME/MIN/J&GS//2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association des Volontaires pour le Développement Intégral » en sigle « AVDI », col. 46.

05 mars 2025 - Arrêté ministériel n°169/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée : « Communauté des Eglises Evangéliques de Victoire » en sigle « CEEV », col. 48.

24 mars 2025 - Arrêté ministériel n°379/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Mama Makeka », col. 50.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°441/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Action de la Jeunesse Intègre pour le Développement au Congo et en Afrique » en sigle « AJIDECOAF », col. 52.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°442/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Hope Branham Trust Foundation » en sigle « HBTF », col. 54.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°449/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Panangia Lualabaise » en sigle « PL », col. 56.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°456/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 rapportant l'Arrêté ministériel n°403/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 du 27 mars 2025 approuvant les modifications aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Le Message du Graal au Congo », col. 58.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°464/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Nouvelle Vie Bomoko Football Club » en sigle « NVB FC », col. 60.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°466/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association Tous pour le Développement du Kasai » en sigle « ATDK », col. 61.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°474/CAB/ME/MIN/J&GS//2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Tshikuya Kayembe Maurice » en sigle « TKM Fondation », col. 64.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n° 482/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Green Leaf » en sigle « GL », col. 66.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°504/CAB/ME/MIN/J&GS/SGJ/2025 approuvant la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association des Propriétaires des Véhicules affectés au transport en Commun au Congo » en sigle « APVCO », col. 69.

07 avril 2025 - Arrêté ministériel n° 508/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à

l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Afrique Pour la Justice » en sigle « APJ », col. 70.

15 mai 2025 - Arrêté ministériel n°516/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Jethro Muyombi » en sigle « EJM », col. 72.

Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté

03 mars 2025 - Arrêté ministériel n°MINEDU-NC/CABMINETAT/004/2025 portant critères de création des Etablissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire et des Bureaux gestionnaires, col. 75.

28 avril 2025 - Arrêté ministériel n° MNEDU-NC/CABMINET/042/2025 portant d'un Collège des Inspecteurs Généraux Honoraires au sein de l'Inspection générale de l'Enseignement du Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, col. 81.

Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat

19 septembre 2025 - Arrêté ministériel n° 001/CAB/MEDD-NEC/MNN/KNB/09/2025 portant interdiction temporaire de la coupe, du transport, de la commercialisation et de l'exportation du bois rouge dans les Provinces du Haut Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika et sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, col. 83.

Ministère des Hydrocarbures

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/003/2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone est sur la trace Uvira-Kamanyola-Nyatende-Bukavu dans la Province du Sud-Kivu, col. 85.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/004/2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone Sud sur la trace Sakania-Kasumbalesa-Lubumbashi-Kolwezi-Dilolo dans les Provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, col. 88.

Ministère des Postes et Télécommunications

21 novembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/002/2025 portant octroi d'un avis favorable à l'Association sans but lucratif dénommée : « Living Lab Asbl » en République Démocratique du Congo, col. 90.

21 novembre 2025 - Arrêté ministériel n°CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/003/2025 fixant les conditions

d'obtention d'avis favorable par les personnes morales dans le secteur des postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, col. 91.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/004/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Airtel Congo RDC S.A, col. 94.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/005/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Orange RDC S.A, col. 98.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/ Pndb/006/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications a la société Africell RDC S.A, col. 101.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/007/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications a la société Vodacom Congo RDC S.A, col. 105.

Ministère de la Culture, Arts et Patrimoine

24 juin 2025 - Arrêté ministériel °CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/DMM/0039/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Nana Miriam Ministries International Gospel « NM Ministries IG » en sigle, col. 109.

25 août 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/DMM/0054/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Fondation un Cœur pour les Cœurs « FCC/RDC » en sigle, col. 111.

04 septembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/AKK/0055/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Association pour le Développement des Femmes Pygmées en RDC, ADFPR/Asbl, col. 113.

COURS ET TRIBUNAUX

ACTES DE PROCEDURE

Ville de Kinshasa

RC 6166 - Assignation en déguerpissement

- Monsieur Tandu Ginumo Bertin et crts., col. 115.

RC 6122 – Assignation à domicile inconnu

- Société United Transport Trading Congo et crt., col. 117.

RC 35.486 - Assignation en déguerpissement et en paiement des dommages-intérêts

- Monsieur Takizala Khoro Jacob, col. 118.

RC 129.116 - Assignation en déguerpissement à domicile inconnu

- Madame Mbuyi Kalala, col. 122.

RC 4991/2303/2624 - Notification d'opposition et date d'audience

- Madame Tuzolamo Malembe Florence et crt., col. 123.

RC 4925 - Assignation en annulation du titre foncière et en déguerpissement

- Madame Marie Thérèse Pemba Pala, col. 124.

RCA 38.155 - Notification de date d'audience

- Madame Aminata Mpata Bibi, col. 126.

RCA 30.726 - Notification de date d'audience

- Monsieur Jules Nkombwa Kabofi, col. 126.

RCA 39.436 - Notification de date d'audience

- Société Transgazelle, col. 127.

RCA 41.417 - Notification d'appel et assignation

- Monsieur Aimé Emony Mondonga, col. 128.

RCA 39.839 - Assignation à domicile inconnu

- Monsieur Ndangi Maneno Willy, col. 129.

RCD 11.334 - Assignation en divorce

- Monsieur Nkadulu Zamakanda Doudou, col. 129.

RD 5224 - Assignation à comparaitre en chambre de conciliation à domicile inconnu

- Monsieur Mbelolo Komba Hugo, col. 131.

RP 32.475 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Monsieur Ndombi Kwaku, col. 131.

RP 34.942/II - Citation directe

- Monsieur Kadiebue Sylvain, col. 132.

RP 31.909 - Citation directe à domicile inconnu

- Monsieur Didier Mbaya Bamwanya et crts., col. 133.

RP 35.106/TP/Ngaliema - Citation directe

- Monsieur Kasonga Kalonji Justin et crt., col. 139.

RP 35.280/IV - Citation directe

- Madame Waya Biniere Georgine, col. 142.

RP 30.196/III - Citation directe

- Madame Lena Ingelstam et crt., col. 144.

RP 30.196/III - Citation directe

- Madame Léna Ingelstam et crt., col. 146.

RP 12.489 - Citation directe

- Monsieur John Banzenge, col. 149.

RP 32.151 - Citation directe

- Monsieur Nsaka Tsaka Tembo et crt., col. 151.

RP 34.778/IV - Commandement d'un jugement à domicile inconnu

- Monsieur Madame Rose Mokwabily Lessie, col. 153.

RP 34.453/III - Citation directe à domicile inconnu

- Monsieur Mania Siasia et crts., col. 154.

RP 31.697/II - Notification de date d'audience

- Madame Sonia Johannssen, col. 156.

RP 21.910/I - Citation à prévenu à domicile inconnu

- Monsieur Mputu Pitshou, col. 157.

RP 2203 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Madame Shadari Fatuma Fifi, col. 158.

RT 05456 - Notification de date d'audience par affichage et par publication

- Société Bigradap Tchologie Group, col. 159.

RR 2242 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Société Comptoir Zaïrois d'Équipement et d'information, col. 159

Notification d'une lettre par voie d'Huissier de justice, Officier public et ministériel

- Monsieur Iyoko Milo Héritier, col. 160.

RPA 13.877 - Notification d'appel et citation à comparaître à domicile inconnu

- Maître Landu Zolandonga et crts., col. 161.

RPO 16.661/15.639 - Citation à opposants

- Monsieur Otshumba Omba et crts., col. 163.

Notification d'une correspondance par voie judiciaire

- Etablissements Top Trading et crt., col. 164.

Notification d'une correspondance par voie judiciaire

- Monsieur Moka Monga Botende, col. 164.

PROVINCE DU SUD-KIVU

Ville de Bukavu

RH 373 - Extrait du cahier des charges

- Monsieur Kizito Bahivireka Antoine et crt., col. 165.

Extrait du cahier des charges sous RH 381

- Monsieur Monsieur Fazili Ruzuba Zaburi, col. 166.

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

Ville de Lubumbashi

RAF 037 - RH 340/2023 - Acte de signification d'une ordonnance

- Société Chemical of Africa, CHEMAF SA et crts., col. 167.

RAF 037 - Jugement

- Société Chemical of Africa, CHEMAF SA, col. 170.

PROVINCE DU KONGO CENTRAL

Ville de Matadi

RH : .../RC 8228 - Signification-Commandement à domicile inconnu par affichage

- Madame Dianika Zyzy Mamie, col. 180.

RPA 1555 - Notification d'appel et citation à comparaître

- Madame Biruga Marceline, col. 186.

PROVINCE DE L'ITURI

Ville de Bunia

R 10.631 - Signification du jugement

- Monsieur Pacifique Ndudji Vunda, col. 187.

RC 10.631 - Jugement

- Monsieur Pacifique Ndudji Vunda, col. 188.

RC 18.538/OPP/15.854/16.284/16.297 - Assignation à domicile inconnu

- Madame Kyakimwa Mayani Espérance, col. 195.

RC 18.073 - Acte de signification du jugement

- Madame Yvette Lola et crts., col. 197.

RC 18.073 - Jugement

- Madame Yvette Lola, col. 198.

PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL

Ville de Mbujimayi

RC 9069 TGI/MBM - Assignation en annulation de la vente

- Madame Ntanga Lomba Véronique, col. 206.

Extrait de l'exploit d'assignation en annulation de la vente à domicile inconnu

- Madame Ntanga Lomba Véronique et crt., col. 207.

AVIS ET ANNONCE

Déclaration de perte de certificat d'enregistrement

- Monsieur Longanga Wandja Raphael, col. 208.

relatif au corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, titre VI, article 30

- D'autres avantages ponctuels, à hauteur de la moitié de ceux reconnus à l'Inspecteur général, Chef de corps.
- Ces allocations et avantages cessent dès la mise à la retraite des concernés.

Article 6

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 7

Le Secrétaire général à l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 avril 2025.

Raïssa Malu Dinanga

Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat

Arrêté ministériel n ° 001/CAB/MEDD-NEC/MNN/KNB/ 09/2025 du 19 septembre 2025 portant interdiction temporaire de la coupe, du transport, de la commercialisation et de l'exportation du bois rouge dans les Provinces du Haut Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika et sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo

Le Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 11/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier, spécialement en ses articles 45 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et Fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 17 août 2025 portant nomination des Vice- premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, Ministres délégués et des Vice-ministres, spécialement en son article 3 point 4 ;

Vu l'Arrêté n° 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 janvier 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier, spécialement en ses articles 12,13 et 37 ;

Constatant l'exploitation illégale et l'absence de traçabilité du bois rouge dans les provinces précitées ;

Constatant le non-respect de l'accord des clauses sociales de cahier des charges des communautés locales et/ou de Peuples autochtones Pygmées ;

Considérant que les bois rouges font parties de l'annexe II de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction(CITES) ;

Se fondant sur les dix mesures pour la gestion durable des ressources naturelles présentées lors de la réunion du Conseil des Ministres du 11 juillet 2021 suspendant l'exportation de toute espèce des bois spécialement le bois rouge de la Province de l'ex. Katanga ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE

Article 1

Sont interdits sous quelque forme que ce soit la coupe, le transport, la commercialisation et l'exportation de l'espèce *pterocarpus tinctorius* spécialement appelée Kakula, Mukula ou Padouk dans les Provinces du Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika et sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Article 2

Par dérogation à l'article précédent, une autorisation spéciale et temporaire est accordée par le Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat pour la commercialisation de stocks et exportation du bois rouge dont la coupe a été constatée avant la date de la publication du présent Arrêté.

Article 3

Tout opérateur économique ou exploitant forestier en possession de stocks de bois rouge est tenu de les déclarer immédiatement auprès des services compétents de l'Administration forestière et /ou de la Commission ad hoc.

La Commission évoquée à l'alinéa précédent est composée des membres du cabinet du Ministre, des agents et cadres du Secrétariat général du MEDD- NEC et ceux de la Coordination provinciale de

l'Environnement ainsi que des délégués des Provinces concernées.

Article 4

Tout contrevenant au présent Arrêté est passible des sanctions prévues par le Code Forestier et des lois en vigueur en République Démocratique du Congo.

Article 5

Tout transport illicite et non conforme du bois rouge susvisé sera passible des peines prévues à l'Arrêté n° 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 Janvier 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier, spécialement en ses articles 12,13 et 35 ;

Article 6

Sont abrogées toutes dispositions antérieures, contraires au présent Arrêté.

Article 7

Le Secrétaire général à l'Environnement, Développement Durable et nouvelle économie du Climat et les Gouverneurs de Provinces sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Prof Marie Nyange Ndambo

Ministère des Hydrocarbures

Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/003/2025 du 04 décembre 2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone est sur le trace Uvira-Kamanyola-Nyantende-Bukavu dans la Province du Sud-Kivu

La Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, Spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général des Hydrocarbures ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central telle que modifiée et complétée à ce jour;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n°25/14 du 1^{er} avril 2025 portant Règlement d'hydrocarbures, spécialement en ses articles 173, 174, 175 et 176 ;

Vu l'Arrêté interministériel n° M-HYD/001/DBN/CAB/MIN.HYD/2021 et n° CAB/MIN/FINANCES/2021/147 du 28 octobre 2021 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Hydrocarbures ;

Considérant la lettre de Kivu Petrole & Stockage Log SA n°070/DG/STE/KPS/NK/GOM/2025 du 18 mars 2025 et n°086/DG/STE/KPS/LOG/NK/GOM/2024 du 08 octobre 2024 sollicitant les autorisations de construction des infrastructures pétrolières de transport par canalisation (terrestres et sea-line/lacustre) entre d'une part, les Villes d'Uvira et Bukavu et d'autre part, entre celles de Bukavu et Goma dans la zone d'approvisionnement Est de la République Démocratique du Congo ;

Considérant l'étude de faisabilité relative au projet de construction d'un pipeline multiproduit sur le tracé Uvira - Bukavu, fournit par la Société Kivu Petrole & Stockage Log SA ;

Considérant l'avis du Secrétaire général aux Hydrocarbures contenu dans la fiche technique n° MIN-HYD/SG/02/FT/CL/001 du 19 novembre 2025 et les preuves de paiement par Kivu Pétrole et Stockage Log SA de la taxe relative à l'autorisation de construction d'une canalisation en faveur de la société précitée ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

ARRETE

Article 1

Il est accordé à la société Kivu Petrole et Stockage Log SA, KPS Log en sigle, l'autorisation de construction d'une canalisation locale reliant la Ville d'Uvira à celle de Bukavu, précisément sur le tracé Uvira - Kamanyola - Nyantende - Bukavu, dans la Province du Sud-Kivu, dont les coordonnées géographiques et les caractéristiques techniques constituent l'annexe A au présent Arrêté, pour le transport du gazole, de l'essence et du Jet A1.